



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0200

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0200**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Politique agricole - Soutien au projet Agroécologie pour la restauration collective (ARC) - Partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie, la Chambre d'agriculture du Rhône, la coopérative Dauphinoise, la société Via Terroirs et la société Emerjean**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2018-2666 du 16 mars 2018, sa politique agricole pour la période 2018-2020 qui vise, notamment, l'augmentation de la part des produits cultivés et consommés sur le territoire, la promotion de l'agroécologie comme levier de développement et le renforcement des liens avec la recherche, l'innovation et les acteurs de la Métropole.

La Métropole a de plus adopté une stratégie alimentaire pour le territoire par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019. Cette stratégie alimentaire vise également le développement de filières alimentaires de territoire.

I - Contexte

Le projet "ARC - intégration des exploitations céréalières dans l'approvisionnement local - agroécologie pour la restauration collective" a été lancé en 2017 par la Métropole en partenariat avec le Centre de développement de l'agroécologie (CDA), l'Institut supérieur d'agriculture Rhône-Alpes (ISARA), la Chambre d'agriculture du Rhône, Terres en villes, Fondation de France et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (AERMC).

Ce projet s'inscrit dans un contexte avec des enjeux forts de préservation de la qualité de l'eau potable sur le territoire de la Métropole, et d'introduction de davantage de protéines végétales dans les cantines des collèges. Ce projet est innovant pour plusieurs raisons : il associe restauration scolaire et systèmes céréaliers, domaine peu exploré jusqu'à présent ; il aborde la démarche de relocalisation des approvisionnements de manière globale, du champ à l'assiette ; il cherche à qualifier les progrès réalisés par les exploitations céréalières dans la protection des ressources (eau, sol, biodiversité, climat), afin de limiter leurs externalités négatives.

Le but du projet ARC est de mettre en place, sur le long terme, des filières territoriales à destination de l'alimentation humaine (restauration collective, commerciale, grandes et moyennes surfaces, etc.) valorisant les productions d'une céréaliculture locale ayant choisi d'adopter de nouvelles pratiques relevant de l'agroécologie, répondant ainsi aux enjeux du territoire et de la société.

Ces pratiques se basent sur l'allongement des rotations via l'introduction de légumineuses, en particulier des lentilles, consommées dans les cantines.

Le projet a connu une 1^{ère} phase de 3 années, dont le bilan est le suivant :

En 2017, des ateliers de sensibilisation des cuisiniers ont été menés, co-animés par le CDA et la Métropole. Des études ont également été réalisées sur des cas de projets de territoire similaires, et auprès de 11 cantines de collèges de la Métropole, montrant que les lentilles étaient bien consommées en restauration collective, mais que la seule consommation dans les collèges ne représentait pas un débouché suffisant à l'échelle du territoire.

En 2018, des expérimentations ont été menées avec le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) Robins des champs sur l'introduction de la lentille dans leur assolement avec des techniques agroécologiques. Sur les 5 ha de lentilles semées, les rendements ont été variables, et les bénéfiques, en termes de réduction des phytosanitaires, ont été validés. Un système de qualification garantissant la qualité environnementale et la localité de la production, délimité sur un périmètre de 50 km autour de Lyon, a été co-construit avec les partenaires du projet, aboutissant à l'élaboration d'un cahier des charges évolutif avec des critères d'entrée et de progression.

En 2019, les suivis agronomiques se sont poursuivis sur 11 ha avec le GIEE des Robins des champs, donnant lieu ensuite à des essais cuisson avec la cuisine centrale de Villeurbanne, qui se sont avérés concluants. En parallèle, le CDA a développé de nouveaux partenariats pour structurer la filière, avec la coopérative Dauphinoise, la start-up Via Terroirs et la société d'insertion Emerjean. Fin 2019, de nombreux contributeurs ont été mobilisés pour passer des commandes pour les années 2020-2021. Quinze acheteurs ont ainsi passé pour plus de 10 t de commande de lentilles, équivalant à 17 ha de surfaces semées. La typologie des contributeurs est variée et est composée de cuisines centrales, de prestataires privés, ainsi que de cuisines scolaires et administratives.

II - Programme d'actions

Le projet ARC entre désormais dans une nouvelle phase de construction pour les 3 prochaines années, avec des enjeux de consolidation et développement des partenariats initiés, d'augmentation des débouchés, et de reconnaissance de la démarche entamée avec les agriculteurs.

Le système de qualification construit jusqu'à présent n'étant pas encore reconnu au niveau du territoire, il a été décidé d'accompagner les agriculteurs du projet vers la certification haute valeur environnementale (HVE), reconnue par l'État et pouvant faire partie des critères cités dans les marchés publics de la restauration collective.

Afin de répondre aux enjeux, de développer et de pérenniser la filière en s'inspirant de la logique des systèmes alimentaires du milieu (SYAM), un partenariat fort a été tissé entre diverses structures complémentaires, aux compétences transversales :

- le CDA, pour la coordination du projet, l'appui technique auprès des agriculteurs, et la sensibilisation du grand public,
- la Chambre d'agriculture, pour l'accompagnement des producteurs dans la certification HVE notamment, et dans leur structuration pour accueillir les flux financiers de la filière,
- la coopérative Dauphinoise, pour l'appui technique en amont et la logistique "matière" amont (tri, conditionnement en big-bag sous vide et livraison au prestataire),
- la société Emerjean, assurant le conditionnement et la livraison finale du produit,
- Via Terroirs (nom commercial de la société Cultures Chefs), pour le soutien à la logistique "matière" aval et "financière" aval, le suivi des commandes et des contributeurs, la recherche de nouveaux débouchés et la communication sur le projet.

La Métropole, partenaire fort du projet depuis le début, continuera à apporter son soutien notamment pour faciliter le lien avec ses collèges, pour communiquer sur le projet et en faire la promotion.

À l'horizon 2023, les objectifs s'articulent autour des axes suivants :

- gouvernance : coordonner, fédérer les partenaires autour du projet, stabiliser la logistique de la filière, et assurer une gouvernance partagée basée sur des objectifs communs,
- production : multiplier le nombre d'agriculteurs impliqués, et donc les surfaces et quantités produites, accompagner les producteurs dans leurs essais au champ et dans la certification HVE,

- filière : développer et pérenniser les débouchés sur la durée, en fidélisant les contributeurs actuels, en sensibilisant les acheteurs et les cuisiniers par des ateliers recette et du démarchage en direct, en menant une étude de marché pour diversifier la gamme des cultures et produits, etc.,

- communication : communiquer et diffuser largement les résultats et avancées du projet à un public élargi, avec la création d'outils de communication, l'utilisation des réseaux sociaux, de la presse, interventions dans les restaurants collectifs, participation à des salons, conférences, etc.

III - Financement

Le budget prévisionnel global du projet sur 3 ans est estimé à 300 000 € TTC. Des évolutions à la marge pourront avoir lieu chaque année.

Pour l'année 2020, la Métropole est sollicitée à hauteur de 81 782 € sur un montant total prévisionnel de 91 171 € TTC.

La Métropole sollicite une subvention auprès de l'AERMC au titre de la préservation et la restauration de la qualité de la ressource en eau, action ciblée dans le 11^{ème} programme "Sauvons l'eau !" de l'agence.

Le tableau ci-dessous montre la répartition des coûts à titre indicatif et prévisionnel :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
communication	18 744	Métropole de Lyon	81 782
production	24 909	autofinancement	9 389
filière	37 392		
gouvernance/coordination	10 126		
Total	91 171	Total	91 171

Le détail des financements prévisionnels par partenaires est décrit ci-dessous :

Recettes	Via Terroirs (en € TTC)	Chambre d'agriculture 69 (en € TTC)	CDA (en € TTC)	Dauphinoise (en € TTC)	Emerjean (en € TTC)	Total (en € TTC)
autofinancement	2 640	1 409	3 000	1 440	900	9 389
subvention de la Métropole	26 400	6 692	32 400	8 640	7 650	81 782
Total	29 040	8 101	35 400	10 080	8 550	91 171

Il est proposé une convention de partenariat pour fixer les modalités techniques et financières de réalisation du projet entre les 6 principaux partenaires entre 2020 et 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

- a) - la participation de la Métropole au projet ARC,
- b) - la convention de partenariat et la convention financière annuelle au titre de l'année 2020 à passer entre la Métropole, le CDA, la Chambre d'agriculture du Rhône, la société Emerjean, la société Cultures Chefs (Via Terroirs) et la coopérative Dauphinoise,
- c) - l'attribution, pour l'année 2020, de contributions de la Métropole d'un montant total de 81 782 €, répartis de la façon suivante :
 - 32 400 € au profit du CDA,
 - 6 692 € au profit de la Chambre d'agriculture du Rhône,
 - 26 400 € au profit de la société Cultures Chefs (Via Terroirs),
 - 8 640 € au profit de la coopérative Dauphinoise,
 - 7 650 € au profit de la société Emerjean,
- d) - le modèle des conventions de mandat à passer entre la Métropole et chacun des partenaires du projet ARC pour la sollicitation et la perception d'une subvention auprès de l'AERMC.

2° - Autorise monsieur le Président à :

- a) - solliciter auprès de l'AERMC une subvention dans le cadre du projet ARC,
- b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation,
- c) - signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente décision.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 81 782 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P27O5094A.

4° - La recette de fonctionnement versée par l'AERMC, estimée à 50 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 74 - opération n° 0P27O5094A.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.